



UNEP/MED BUR.91/2





Plan d'action pour la Méditerranée Convention de Barcelone

> 7 juin 2021 Français Original : Anglais

91^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Téléconférence, 7 - 8 juillet 2021

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

- 1. Conformément à l'alinéa 2 de l'Article IV des Termes de référence du Bureau et en concertation avec le Président et les membres du Bureau, la 91^e réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles sera organisée par téléconférence, les 7 et 8 juillet 2021.
- 2. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion sera ouverte à 9 h 30 (UTC+3) le mercredi, 7 juillet 2021, par M. Carlo Zaghi, Président du Bureau.

<u>Point 2 de l'ordre du jour</u>: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Documents de travail	UNEP/MED BUR.91/1
	UNEP/MED BUR.91/2
Document d'information	UNEP/MED BUR.91/Inf.1

- 4. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à cette réunion.
- 5. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat en consultation avec la Présidence du Bureau, comme prescrit dans le document UNEP/MED BUR.91/1 et annoté dans le présent document.
- 6. Le Bureau abordera tous les points de l'ordre du jour lors de cette réunion de deux jours. Il est envisagé de clôturer la réunion à 18 h (UTC+3), le 8 juillet 2021, après adoption de ses conclusions et recommandations.
- 7. Conformément à la pratique établie et conformément à l'article VII du mandat du Bureau, le rapport final édité de la réunion sera très bref et sera préparé par le Secrétariat et distribué par voie électronique aux Points focaux des Parties contractantes au plus tard un mois après la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en octobre 2020 – mai 2021

Documents de travail	UNEP/MED BUR.91/3
	UNEP/MED BUR.91/4
Document d'information	UNEP/MED BUR.91/Inf.4
	UNEP/MED BUR.91/Inf.5

- 8. Mme Tatjana Hema, Coordonnatrice adjointe et Officier en charge, présentera le document « Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période octobre 2020 mai 2021 » (UNEP/MED BUR.91/3) et le document « Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP 21 » (UNEP/MED BUR.91/4).
- 9. Les « *Rapports de la 43^e*, 44^e et 45^e Réunions du Comité exécutif de coordination » et la « *Compilation des fiches projets* » sont présentés dans les documents UNEP/MED BUR.91/Inf.4 et Inf.5 respectivement, à des fins d'information du Bureau.
- 10. Les membres du Bureau doivent émettre des commentaires et prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités entreprises et en aviser le Secrétariat conformément aux termes de référence du Bureau.

<u>Point 4 de l'ordre du jour</u>: Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

Working Document UNEP/MED BUR.91/5

11. La Coordonnatrice adjointe présentera aux membres du Bureau, pour commentaires et recommandations, une mise à jour financière, comme contenue dans le « *Rapport su Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif* » (UNEP/MED BUR.91/5) abordant le statut des contributions, le personnel, les questions administratives et les rapports de consultants.

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

Documents de travail	UNEP/MED BUR.91/6
	UNEP/MED BUR.91/7
Information Document	UNEP/MED BUR.91/Inf.6
	UNEP/MED BUR.91/Inf.7
	UNEP/MED BUR.91/Inf.8

- 12. La Coordonnatrice adjointe présentera le « *Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques* » (UNEP/MED BUR.91/6).
- 13. Le Bureau sera invité à examiner les questions suivantes :
- (a) Ratification de la Convention de Barcelone et de ses protocoles ; Respect des obligations et rapports ; Partenariats ; Visibilité et communication
- 14. Le Secrétariat présentera une mise à jour des questions relatives au statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles. Le Bureau discutera des moyens de promouvoir davantage la ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles.
- 15. Le Secrétariat fournira une mise à jour sur le statut de la mise en œuvre de la Décision IG.23/1 sur le « Format révisé de rapport pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles » et de la décision IG.24/1 sur le « Comité de respect des obligations ». Le Bureau discutera des progrès réalisés et fournira ses orientations.
- 16. Le Secrétariat informera le Bureau des efforts consentis visant à contribuer à la gouvernance régionale et à la coopération, de même qu'à créer de nouveaux partenariats et renforcer et mettre à jour les partenariats existants en vue d'améliorer l'impact du système PAM-Convention de Barcelone. Concernant la décision IG.19/6 sur la *Coopération et partenariat PAM/Société civile*, le Secrétariat informera les membres du Bureau de l'évaluation des candidatures reçues par les organisations de la société civile pour l'accréditation comme partenaires PAM pour examen et éventuelle validation par le Bureau.
- 17. Enfin, le Secrétariat rendra compte des activités d'information et de communication et des plans pour l'exercice biennal en cours dans ce domaine. Le Bureau sera invité à donner son avis et ses considérations sur ce sujet et à fournir des conseils sur la manière de renforcer davantage la sensibilisation, la visibilité et l'impact du système PAM-Convention de Barcelone.
- (b) Évaluation de la Stratégie à moyen terme pour 2016-2021 et élaboration de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2027, y compris le suivi de la 2ème réunion du Comité directeur de la SMT
- 18. La Coordonnatrice adjointe informera le Bureau du processus d'évaluation de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2016-2021 et de la préparation de la SMT 2022-2027, ainsi que des documents révisés préparés suite à la réunion des Points focaux du PAM sur la SMT (Téléconférence, 13-15 avril 2021) et annexé au rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques. Les résultats de la 2^e réunion du Comité directeur de la SMT, tels qu'ils figurent dans le document UNEP/MED BUR.91/7 qui sera diffusé à la fin de cette réunion le 6 juillet 2021, seront également examinés.
- 19. Les membres du Bureau seront invités à discuter des documents présentés par le Secrétariat et à fournir des orientations sur la voie à suivre.
- (c) Suivi des travaux du Comité technique d'experts SOx ECA et des processus de mise à jour des plans régionaux sur la pollution

- 20. Le Secrétariat présentera les principaux processus spécifiques et les tâches pertinentes mandatées par les décisions IG.24/8 et IG.24/10 de la COP 21, en faisant référence aux progrès et aux actions entreprises ainsi qu'aux prochaines étapes avant la soumission à la COP 22.
- 21. Les membres du Bureau seront invités à discuter des processus pertinents et des actions entreprises, et à fournir des orientations sur la voie à suivre, en tenant également compte du texte pertinent des décisions de la COP 21.

(d) Orientations principales du programme de travail et budget du PNUE / PAM 2022-2023

- 22. La Coordonnatrice adjointe informera le Bureau des préparatifs du Programme de travail et budget du PNUE/PAM 2022-2023 et présentera ses principales orientations à l'examen du Bureau.
- 23. Le Bureau sera invité à discuter des orientations principales proposes pour le Programme de travail et budget PNUE/PAM 2022-2023, à faire des recommandations conformément à son mandat et à fournir des orientations sur la voie à suivre en vue de la COP 22.

(e) Préparatifs de la COP 22 : format, session ministérielle et déclaration, préparatifs du pays hôte

- 24. Le Secrétariat présentera ce point de l'ordre du jour, en référence au thème et au format de la Session ministérielle et à la préparation de la Déclaration ministérielle, ainsi qu'aux questions d'organisation.
- 25. Le membre du Bureau de la Turquie, pays hôte de la COP 22, sera invité à fournir des informations sur l'organisation de l'événement et les préparatifs par le pays hôte.
- 26. Les membres du Bureau seront invités à discuter du thème et de la structure de la session ministérielle et à donner des orientations sur la voie à suivre pour la préparation de la COP 22.

<u>Point 6 de l'ordre du jour</u> : Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 92^{ème} réunion du Bureau

Document d'information UNEP/MED BUR.91/Inf.3

- 27. Le Bureau sera invité à décider de la date et du lieu de sa 92^e réunion.
- 28. Le « *Calendrier provisoire des réunions du PNUE/PAM et des événements internationaux importants* » a été mis à jour et présenté dans le document UNEP/MED BUR.91/Inf.3.

<u>Point 7 de l'ordre du jour</u>: Activité de sensibilisation: mise à jour sur la ratification de l'annexe VI de la Convention MARPOL et participation aux initiatives mondiales pertinentes (Global Ocean Alliance et High Ambition Coalition for Nature and People)

29. Comme demandé par l'Italie, suite à une brève présentation du Secrétariat et de l'Italie sur ces questions, le Bureau sera invité à discuter de la ratification de l'Annexe VI de la Convention MARPOL et de la participation aux initiatives mondiales pertinentes.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

30. Le Bureau prendra en considération toute autre question pouvant être soulevée par ses membres.

Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

Document de travail UNEP/MED BUR.91/8

31. Le Secrétariat soumettra pour adoption un ensemble de conclusions et recommandations préparé conformément à l'article VII du mandat du Bureau.

Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

32. La réunion sera clôturée par le Président du Bureau à 18 h 00 (UTC+3) le jeudi, 8 juillet 2021.

CALENDRIER¹

Mercredi, 7 juillet 2021					
Heure	Point de l'ordre du jour		Documents		
99 h 30 – 09 h 45	Ouverture de la réunion Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Président du Bureau	UNEP/MED BUR.91/1 UNEP/MED BUR.91/2 UNEP/MED BUR.91/Inf.1		
99 h 45 – 10 h 30	Rapport sur les travaux menés en octobre 2020 – mai 2021	Secrétariat	UNEP/MED BUR.91/3 UNEP/MED BUR.91/4 UNEP/MED BUR.91/Inf.4 UNEP/MED BUR.91/Inf.5		
0 h 30 – 11 h 30	Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif	Secrétariat	UNEP/MED BUR.91/5		
1 h 30 – 12 h	Pause café				
12 h – 14 h	5. Questions spécifiques	Secrétariat	UNEP/MED BUR.91/6 UNEP/MED BUR.91/7 UNEP/MED BUR.91/Inf.6 UNEP/MED BUR.91/Inf.7 UNEP/MED BUR.91/Inf.8		
14 h – 15 h 30	Pause déjeuner	1	-		
15 h 30 – 17 h 30	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP/MED BUR.91/6 UNEP/MED BUR.91/7 UNEP/MED BUR.91/Inf.6 UNEP/MED BUR.91/Inf.7 UNEP/MED BUR.91/Inf.8		
	Jeudi, 8 juillet 2021				
09 h 30 – 11 h 30	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP/MED BUR.91/6 UNEP/MED BUR.91/7 UNEP/MED BUR.91/Inf.6		
11 h 30 – 12 h	Pause café				
12 h – 14 h	 6. Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 92^{ème} réunion du Bureau 7. Activité de sensibilisation : mise à jour sur la ratification de l'annexe VI de la Convention MARPOL et participation aux initiatives mondiales pertinentes (Global Ocean Alliance et High Ambition Coalition for Nature and People) 8. Questions diverses 	Secrétariat	UNEP/MED BUR.91/Inf.3		
14 h – 16 h	Pause déjeuner prolongée (élaboration du projet de liste de conclusions et recommandations pour adoption)				
16 h – 17 h 50	Conclusions et recommandations	Secrétariat	UNEP/MED BUR.91/8		
17 h 50 – 18 h	10. Clôture de la réunion	Président du Bureau			

¹ UTC+3 (heure d'Athènes)